

- Messieurs les Directeurs Généraux,

- Monsieur l'Administrateur Général,

Le 15 août prochain, notre pays le Congo célébrera le 56^{ème} anniversaire de son accession à la souveraineté nationale. Cette fête nationale de l'indépendance, couplée à la politique de municipalisation accélérée de nos départements, instituée par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Denis SASSOU NGUESSO, se déroulera à MADINGOU, Chef-lieu du département de la BOUENZA.

La célébration de cette année 2016, revêt un caractère particulier, dans ce sens qu'elle sera la première de la Nouvelle République tant réclamée par la grande majorité des congolais et plébiscitée lors du référendum constitutionnel du 25 octobre 2015.

Tous les secteurs d'activités socio-économiques sont invités à accompagner le Gouvernement de Son Excellence, Monsieur Clément MOUAMBA, Premier ministre, à travers leurs participations multiformes, à la réussite des festivités y relatives.

Etant donné que cette fête constituera un grand moment de haute communication et d'échange d'informations entre les congolais et l'ensemble de nos invités, de MADINGOU au reste de la République et du monde, la participation remarquable et sans faille de notre secteur des postes et télécommunications est largement attendue.

De ce fait, je vous enjoins à compter de ce jour, à faire en sorte que la couverture en télécommunication soit la meilleure possible dans le département de la BOUENZA, en particulier, et sur l'ensemble du territoire, en général.

Epargnons à nos populations tous les désagréments et préjudices éventuels dont elles sont, et pourraient être l'objet, du fait de la mauvaise qualité de nos réseaux.

Efforçons-nous donc, dans les jours qui nous restent avant les festivités de l'indépendance à tout mettre en œuvre afin d'offrir à tous les usagers de la téléphonie mobile, un service excellent en terme de voix et de data.

Je vous rappelle que dans son projet de gouvernement, « **La Marche vers le développement, Allons plus loin ensemble** » ! Le Chef de l'Etat a pris l'engagement devant l'ensemble des congolais « **d'Arrimer le Congo au développement de l'économie numérique** »; Et la qualité de services des communications électroniques constitue un facteur essentiel dans cette marche.

Je réitère une fois de plus, l'instruction donnée à l'Agence de Régulation des Postes et des Communications Electroniques, en date du 12 juillet 2016, d'appeler l'ensemble des opérateurs de téléphonie mobile au respect des dispositions de la loi n°9-2009 du 25 novembre 2009 portant règlementation des communications électroniques et de leurs cahiers de charges, ainsi qu'à l'amélioration sans condition, de leur qualité de service.

C'est une obligation de résultat à laquelle vous êtes tous tenus, et la qualité de l'offre de service est non négociable.

Enfin, j'exhorte tous les opérateurs du secteur des postes et télécommunications, à mobiliser leurs ressources afin de contribuer par leurs actions sociales, citoyennes et commerciales en faveur de la population, à la réussite de notre fête nationale.

Mobilisons-nous, pour marquer une participation tant active qu'effective au défilé civil et populaire, qui aura lieu le 15 août à MADINGOU.

Je vous remercie !